



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

ADRESSE : 576 CHEMIN CHOINIÈRE (LOT 6 519 614 CADASTRE DU QUÉBEC)

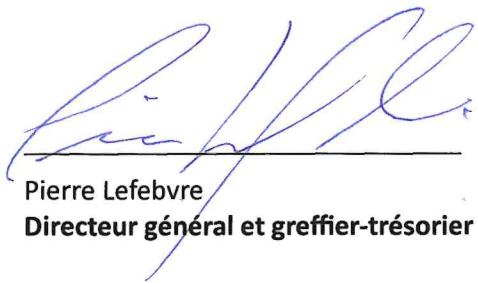
AVIS PUBLIC Il est par les présentes donné aux personnes et organismes intéressés :

QUE le propriétaire du bâtiment situé au 576 chemin Choinière (lot 6 519 614 du cadastre du Québec) a présenté à la municipalité de Brigham une demande afin d'obtenir, en vertu du Règlement numéro 2023-04 relatif à la démolition d'immeubles, l'autorisation de démolir le bâtiment résidentiel situé à cette adresse.

QUE toute personne souhaitant s'opposer à cette demande de démolition doit, dans un délai de **dix (10) jours** suivant la publication du présent avis, soit **au plus tard le 17 décembre 2025**, faire connaître son opposition motivée par écrit au greffier de la municipalité de Brigham, Me Pierre Lefebvre. Cette opposition peut être déposée en personne à l'hôtel de ville, situé au 118, avenue des Cèdres à Brigham, ou envoyée par courriel à dg@brigham.ca.

QU'UNE séance du comité de démolition aura lieu le 17 décembre 2025, à 8 h 30, dans la salle du conseil de la Ville de Brigham, située au 118, avenue des Cèdres.

Donné à Brigham, ce 5^e jour de décembre de l'an 2025.



Pierre Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier